



INFORMATION ALAE ALSH RENTRÉE 2022/2023

L'ALAE (l'Accueil de Loisirs Associé à l'École) fonctionne dans une structure scolaire maternelle et élémentaire où une équipe d'animateurs, encadrée par un directeur, propose des projets d'animation.

L'ALAE prend en charge les enfants le matin avant la classe, durant l'interclasse de midi et le soir après la classe.

Toutes les informations transmises sur ce document sont accessibles sur le site AGGLO MURETAIN dans la rubrique VIVRE/HABITER. Dans le bandeau choisir SERVICE A LA FAMILLE.

Le dossier unique que vous avez complété via internet.

Il sert de fiche de renseignement pour les deux services ALAE/ALSH pour l'année complète de septembre 2022 à fin août 2023.

ALAE Bonrepos sur Aussonnelle 05.34.48.05.41

L'accueil est disponible pour vos enfants de :

lu,ma,me,je,ve 7h30/9h + lu,ma,je,ve12h/14h + lu,ma,je16h30/19h et Vendredi de 15h30/19h.
La cantine est à réserver obligatoirement via le portail famille grâce à votre identifiant attribué par l'Agglo Muretain.

Veillez respecter les délais d'inscriptions cantine sans quoi un tarif coût repas exceptionnel majoré vous sera facturé.

Le procédé de la liaison froide nécessite une réservation des repas avec un délai incompressible de 15 jours lié à l'achat de matières premières, la réception des denrées et de la mise en production.

Le Muretain Agglo supporte financièrement un forfait annuel d'absences par enfant, correspondant à

- 5 jours pour les élémentaires

- 10 jours pour les maternelles.

Si un repas n'est pas réservé et que votre enfant mange à la cantine le jour même, à noter :

- Dans le cas où votre enfant ne serait pas inscrit et vous désirez qu'il déjeune, il bénéficiera d'un menu de substitution qui sera facturé à un tarif exceptionnel de 5.41€

-Tout dépassement d'horaire sur l'accueil du soir en ALAE ou ALSH entraînera systématiquement une facturation supplémentaire de 30€ par quart d'heure de retard.

Procédure : si cela se produit vous serez averti oralement une première fois puis dans un second temps vous complèterez un document et si cela se reproduit vous serez alors facturé.

La carte C'zAM est une carte qui permet d'enregistrer la présence de vos enfants aux activités ALAE et restauration scolaire. Elle suivra votre enfant sur l'ensemble de sa scolarité.

Elle est attribuée à tous les enfants scolarisés, cette carte est nominative et personnelle.

En cas de perte elle sera renouvelée occasionnant 4.41€ de frais.

Pour confirmer la présence de votre enfant à l'alaé du matin, à la cantine/alaé du midi et à l'alaé du soir vous devez passer le badge sur le scan puis sélectionner les temps de présence de votre enfant (pour les maternelles) le boîtier situé dans la cour de récréation.

Les enfants d'élémentaires badgent de manière autonome.

1 animatrice est présente le matin pour apporter son aide en cas de besoin.

Le centre de loisirs :

ALSH Empeaux 05.61.76.85.34

Les mercredis après midi de 12h/19h00.

L'inscription vaut acceptation aux diverses activités du centre : Transports - Activités.

Un bus avec des animateurs centre de loisirs vient récupérer votre enfant sur l'école et l'achemine jusqu'au centre de loisirs situé sur la commune d'Empeaux.

Charge à vous le soir de venir récupérer votre enfant sur le centre de loisirs.

Pas de modalités à accomplir pour ce trajet bus. Si votre enfant est inscrit, il sera pris en charge par l'équipe d'animation dès la sortie de classe à 12h00.

Nous vous invitons à vous positionner à partir du « [portail familles](#) » sur le site du Muretain Agglo. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires sur les modalités d'inscription en appelant le service Enfance au 05.34.46.38.60.

La garderie municipale est gérée par la mairie, elle permet de garder vos enfants sur site de Bonrepos de 12h à 12h45. Vous pouvez demander et retirer un formulaire de réservation sur ALAE, le compléter et le remettre mensuellement ou par période de vacances à vacances aux personnes qui assurent ce temps de surveillance.

Les absences pour maladie (attestées par un certificat médical), ou pour modification d'horaires (attestée par l'employeur de l'un des deux parents), devront être fournies dans les 48h par courrier ou par mail au Muretain Agglo par le portail familles, afin de ne pas être facturées.

PAI santé ou alimentaire :

Si votre enfant nécessite un protocole d'accueil individualisé pour des raisons de santé ou alimentaire veuillez nous l'indiquer dès le premier jour de fréquentation du service.

Le document PAI scolaire est un document officiel type à compléter avec l'école avec la participation de la mairie, l'ALAE et l'Agglo Muretain qui sont co signataires.

Pour sa mise en œuvre de manière optimale et efficace, il est nécessaire de fournir une trousse avec un double du traitement de votre enfant pour l'ALAE et en ALSH s'il vient les mercredis et/ou les vacances scolaires(différent de celui de l'école) pour les temps du matin, du midi et du soir. Important : penser également à vérifier lors de la délivrance du traitement les DLC des médicaments afin d'effectuer un changement des boîtes en cours d'année si nécessaire.

Si votre enfant est en situation d'handicap ou qu'il rencontre des troubles spécifiques, veuillez le signaler à la direction de l'ALAE. 06.44.16.91.89 ou 05.34.48.05.41

Après cette première information transmise, la directrice ALAE prendra contact avec chaque famille concerné pour les rencontrer individuellement.

L'objectif sera d'échangé autour des besoins de votre enfant et d'établir ensemble un livret d'accueil pour lui. Cela nous permettra d'adapter notre accueil dans la mesure du possible à ses besoins. D'autres temps d'échanges pourront avoir lieu par la suite au fil de l'année scolaire avec la direction et/ou l'équipe d'animation. Vous pouvez aussi être amené à rencontrer un ou des membres du service Parentalité de l'Agglo Muretain à l'initiative de votre demande ou à la demande de la directrice structure ALAE.